

nismes et de ministères autorisés, particulièrement en ce qui concerne le contrôle des dépenses de celles des sociétés de la Couronne qui ne sont pas régies par la Loi sur l'administration financière? Je pourrais peut-être formuler ma question autrement. Est-il vrai que les dépenses de ces compagnies de la Couronne, ou de certaines d'entre elles en tout cas, ne paraissent pas dans le Budget des dépenses, mais peuvent paraître dans les Comptes publics?

M. Cloutier: Monsieur le président, j'exprime toute ma gratitude au sénateur Grosart pour m'avoir demandé de répondre plus tard à cette question.

Le sénateur Grosart: Je sais qu'elle est difficile.

M. Cloutier: La réponse est longue et il y a un certain nombre d'exceptions, mais nous allons nous en occuper et nous vous fournirons la sorte de réponse que vous désirez.

Le sénateur Grosart: Je soulève cette question parce qu'il s'agit d'un domaine où surgissent beaucoup de doutes en ce qui concerne le contrôle des prêts, des immobilisations et des avances. Il entre tant de sujets dans cette catégorie que j'avoue ne pas m'y retrouver à cause des divers statuts des sociétés de la Couronne. Cela dit, certains d'entre nous, le sénateur Leonard et moi-même en tout cas, nous devons aller à une autre réunion à midi 30 et, si vous voulez bien nous excuser, nous allons partir maintenant. Vous comprendrez, j'espère, que ce n'est pas par manque de respect. Ce n'est pas pour la même raison que la dernière fois.

Le sénateur Croll: Vous nous avez manqué la dernière fois. J'espère que vous vous en rendez compte et que vous vous amenderez.

Le sénateur Pouliot: Monsieur Cloutier, hier il y a eu une discussion au Sénat au sujet des livres que les membres des deux Chambres peuvent obtenir gratuitement de l'Imprimerie du gouvernement canadien. Il y a deux sortes de livres, ceux que nous pouvons obtenir sur demande et ceux qui nous sont interdits, sauf contre paiement. Je me demande quelle est la raison de cette distinction et qui décide quels livres seront donnés gratuitement aux membres des deux Chambres du Parlement et quels livres doivent leur être vendus au prix régulier. Pouvez-vous répondre à cette question?

Le président: Avant que le témoin ne réponde, sénateur Pouliot, je dois dire que dès le début des délibérations du Comité ce matin le sénateur Leonard a parlé de la question que vous avez soulevée hier au

Sénat et nous avons décidé de convoquer une réunion du sous-comité directeur pour examiner cette question des publications. Maintenant, j'invite le témoin à répondre, mais je tenais à ce que vous sachiez que la question que vous avez soulevée au Sénat hier a été soulevée ce matin par le sénateur Leonard et que le sous-comité directeur du Comité des finances examinera cette affaire en vue de l'inscrire au programme d'une autre séance. J'invite maintenant le témoin à répondre.

Le sénateur Pouliot: Je vous remercie beaucoup, monsieur le président, mais avec tout le respect que je vous dois, je dois dire que je n'ai pas une confiance illimitée dans les sous-comités directeurs à cause de ce qui est arrivé au bill 17, la Loi sur l'interprétation. Il y avait un sous-comité directeur qui ne se réunissait pas souvent et quand nous nous réunissions les séances n'étaient pas bien longues et, finalement, rien n'a été changé dans le bill, l'un des plus importants dans les statuts.

Le président: Je le comprends. Je fais simplement observer que votre question a été posée.

Le sénateur Pouliot: Quels seront les membres du sous-comité? Croyez-vous pouvoir trouver des membres qui seront aux séances du sous-comité directeur?

Le président: Je n'ai pas voulu sous-entendre que le sous-comité directeur étudiera les problèmes que vous avez soulevés, mais le sous-comité directeur a reçu quelques propositions ce matin. Nous avons l'intention d'examiner ces propositions, y compris celle relative aux publications que vous avez faite hier au Sénat, afin que le Comité en soit saisi plus tard.

Le sénateur Pouliot: Mais quels seront les membres du sous-comité directeur?

Le président: Le sénateur Leonard est un membre. Je vous fournirai la liste des noms.

Le sénateur Denis: Nous savons qu'ils sont tous compétents.

Le président: Nous avons aussi l'intention d'inviter quelques témoins du Bureau de l'Imprimerie.

Le sénateur Pouliot: De qui le Bureau de l'Imprimerie reçoit-il ses ordres?

Le président: Nous allons inviter des témoins qui seront en mesure de nous fournir les renseignements que vous demandez.

Le sénateur Pouliot: A mon avis, monsieur le président, le Bureau de l'Imprimerie obéit à des ordres.